

Programme Haies de la Métropole de Rouen Normandie

CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ 2023



Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Métropole Rouen Normandie

Services de la collectivité associés : Service Milieux naturels / Direction adjointe à l'environnement

Budget : 240 000 € sur la période 2022/2026

Partenaires financiers : Union Européenne (FEDER), Région Normandie

Partenaires techniques : Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine-Normande, Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime, CUMA Haies'nergie & Territoires, Association EDEN, les Syndicats de bassin

Date de début : 01/01/22

Date de fin : 31/12/26



Objectifs :

Le bocage est un paysage agricole typique de Normandie. Sur le territoire de la Métropole, le réseau de haies a été estimé à environ 750 km. Cependant, ce patrimoine naturel est inégalement réparti. A l'Ouest et dans la vallée de Seine, les densités y sont beaucoup plus importantes que sur les plateaux Est et Nord-Est.

De nombreux bénéfices sont apportés par les haies : régulation des conditions micro climatiques, lutte

contre l'érosion des sols, amélioration de la qualité de l'eau, corridors écologiques, habitats naturels, maintien de la pollinisation, production de bois, éléments paysagers et culturels.

Fort de ce constat, la Métropole s'est engagée à préserver et renforcer le réseau de haies bocagères dans sa charte de la biodiversité 2021 - 2026. Ce programme haies a pour objectif :

- Améliorer la connaissance du réseau,
- Préserver, protéger et valoriser les haies bocagères,
- Soutenir les agriculteurs pour gérer durablement leur patrimoine bocager,
- Densifier le réseau de haies en zones naturelles et agricoles,
- Soutenir la filière bois bocager comme bois énergie.

Mesures mises en œuvre :

Pour améliorer la connaissance du réseau de haies, la Métropole met en place en 2023 un dispositif de caractérisation des haies avec l'Université de Rouen. Cette étude permettra de caractériser les haies, préciser leurs fonctionnalités et d'élaborer des documents stratégiques à l'échelle communale en fonction des nombreux enjeux liés au réseau bocager et mettre à jour la base de données des haies.

Afin d'inciter les agriculteurs à s'engager dans une démarche de gestion durable des haies, la Métropole participe au financement des PGDH réalisés par la CA 76 et souhaite développer le label HAIES.

De nombreux agriculteurs ou propriétaires souhaitent intégrer les haies dans leur système agricole afin de lutter contre l'érosion des sols, les inondations, les ruissellements et la perte de biodiversité.

Les communes expriment un besoin de coordination sur cette thématique. La Métropole met donc en place depuis 2019 un travail de concertation avec elles pour définir sur leur territoire les plantations à réaliser et la gestion des haies existantes en fonction des différents enjeux et des acteurs locaux.

Lors du 1er dispositif de plantation financé par la Région et le FEADER, la Métropole a planté environ 8,5 km de haies à travers 17 projets entre 2019 et 2021. Les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage Métropole grâce à une convention d'engagement avec les bénéficiaires pour 12 ans. La Métropole veille aux essences et à l'origine des plants en lien avec le label Végétal Local.

La Métropole met en place depuis 2022, un 2ème programme de plantation. Elle a donc candidaté à l'appel à projet "Trames vertes et bleues" de la Région et du FEDER pour subventionner la plantation.

Pour soutenir le développement de la filière bois bocager, une garantie d'un minimum de 5 % de plaquettes bocagère a été inscrite dans le contrat d'approvisionnement de la chaufferie de la Petite Bouverie à Rouen pour valoriser des ressources locales et durables, soit environ 3 000 tonnes par an.

Les agriculteurs du territoire peuvent ainsi valoriser leurs haies en s'appuyant sur des acteurs locaux comme Énergie Durable En Normandie (EDEN), le PNR des Boucles de la Seine Normande et la CUMA Haies'nergie et territoires. De plus, la Métropole met en relation les agriculteurs pour grouper les projets d'entretien et de valorisation des haies.

Pour finir, les haies sont protégées dans les documents d'urbanisme comme le PLUi de la Métropole.

Résultats / impact pour la biodiversité :

Les travaux prévus visent la densification de la trame bocagère sur l'ensemble du territoire, afin de renforcer les fonctionnalités du réseau de haies. L'objectif est la plantation de 20 km de haies entre 2022 et 2026. A l'Ouest et dans la vallée de Seine, où les densités sont beaucoup plus importantes, le bocage sera conforté. Sur les plateaux Est et Nord-Est, où les densités sont plus faibles, le bocage sera renforcé.

En parallèle, l'accompagnement technique et la sensibilisation des acteurs pour une gestion écologique et durable des haies, participent au développement ou au maintien de corridors écologiques. Plus

particulièrement dans la vallée de la Seine, l'entretien et la valorisation en chaufferie du bois des haies vont permettre la préservation des arbres têtards vieillissants.

D'autres bénéfices peuvent également être attendus et obtenus grâce à la mise en œuvre du programme de plantation de haies et notamment :

- La régulation, à leur échelle et en fonction de leur localisation dans le réseau hydrographique, des ruissellements ou la limitation de phénomène d'inondations,
- Le stockage de carbone à moyen terme et ainsi participer à la lutte contre le réchauffement climatique,
- L'amélioration du cadre de vie et du paysage, et donc l'attractivité des territoires ruraux.

Le programme haies s'inscrit dans la dynamique de la Charte Agricole de Territoire de la Métropole (2017) et la Charte forestière de Territoire (2021).

Coordonnées

Rouen

Liens utiles

En savoir plus

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Contact :

Audrey Blondel, Responsable de projets Biodiversité

02.35.52.95.37 - audrey.blondel@metropole-rouen-normandie.fr